



Fonds d'obligations de première qualité 2031 CIBC - série FNB (CTBG)

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série FNB du Fonds d'obligations de première qualité 2031 CIBC. Vous trouverez plus de détails sur cette série FNB dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez www.investissementsrenaissance.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la série :	22 avril 2026	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Valeur totale du fonds au 22 avril 2026 :	Sans objet; il s'agit d'un nouveau FNB	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série	Distributions :	Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 22 avril 2026)

Symbole boursier :	CTBG	Volume quotidien moyen :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série
Bourse :	Cboe Canada	Nombre de jours de négociation :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série
Monnaie :	Dollars canadiens (\$ CA)		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 22 avril 2026)

Cours du marché :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série	Écart acheteur-vendeur moyen :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série
Valeur liquidative :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le fonds investit dans un portefeuille composé principalement d'obligations libellées en dollars canadiens dont l'échéance effective est en 2031. Le fonds sera dissous vers le 30 novembre 2031, ou à une date plus hâtive moyennant un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du fonds au moment de l'achat des titres des émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 22 avril 2026. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 22 avril 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 22 avril 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation donnée par Gestion d'actifs CIBC inc. De façon générale, cette cote est fondée sur l'évolution des rendements du fonds d'une année à l'autre. Elle n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne comporte aucune garantie. Il se peut que vous ne récupériez pas la somme que vous avez investie.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série FNB du fonds sur une période de 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts de série FNB du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les parts de série FNB détiennent un panier de placements, comme des OPC, mais se négocient à la cote des bourses comme les actions. Voici quelques points à garder à l'esprit lorsque vous négociez des parts de série FNB :

Établissement du prix

Les parts de série FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de série FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut fluctuer tout au long du jour de bourse. Des facteurs tels que l'offre, la demande et les changements de valeur des placements d'un fonds peuvent avoir une incidence sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur correspond au prix le plus élevé qu'un acheteur est prêt à payer si vous voulez vendre vos parts de série FNB. Le cours vendeur correspond au prix le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de série FNB si vous voulez en acheter. La différence entre les deux est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus les parts de série FNB sont liquides. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Les parts de série FNB ont une valeur liquidative. Elle est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et tient compte de la valeur des placements d'un fonds à ce moment-là.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau de revenu raisonnablement régulier; et
- veulent une exposition à des obligations canadiennes de première qualité comportant une date d'échéance cible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série FNB du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. COURTAGES

Vous pourriez devoir payer une commission chaque fois que vous achetez et vendez des parts de série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon la maison de courtage. Certaines maisons de courtage peuvent proposer des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimum.

2. FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous car ils réduisent les rendements de cette série du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation non compris dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) et des frais d'opération. Les frais de gestion annuels de la série FNB correspondent à 0,15 % et les frais d'administration fixes correspondent à 0,05 % de la valeur de la série. Puisque cette série est nouvelle, les coûts du fonds et les frais d'opération ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue qui est versée tant que vous possédez des parts de série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous fournissent votre représentant et la société pour laquelle il travaille.

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série FNB du fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers présentent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com

[1-888-888-3863](tel:1-888-888-3863)

www.investissementsrenaissance.ca